

COMMUNIQUE DE PRESSE

4 juillet 2023

Appel à projets

10 M€ pour accompagner la sobriété en eau des activités économiques



En écho au « Plan Eau » présenté par le Président de la République en mars, l'agence de l'eau lance un [nouvel appel à projets](#) pour renforcer son soutien aux activités économiques (hors activité agricole) qui souhaitent réduire leur impact sur la ressource en réalisant des économies d'eau. Doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros, cet appel à projets s'adresse aux entreprises situées dans tous les territoires des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

L'agence de l'eau apportera jusqu'à 50 % d'aides financières aux lauréats. Les candidats peuvent déposer leur dossier du 3 juillet 2023 au 30 septembre 2024.

La sécheresse exceptionnelle de 2022 a engendré des restrictions réglementaires sur l'ensemble du territoire français mettant ainsi en évidence le déséquilibre entre les besoins en eau des consommateurs et la disponibilité de la ressource. Toutes les activités industrielles ont été touchées, en particulier l'agroalimentaire, la production manufacturière, le textile, la papeterie et le secteur minéral (carrière et cimenterie) contraintes pour certaines de diminuer leur production.

Après un début d'année 2023 marqué par une sécheresse hivernale, le « Plan Eau », lancé en mars 2023 dans le cadre de la planification écologique, affiche des ambitions fortes pour permettre d'engager une gestion résiliente et sobre de la ressource, et garantir de l'eau de qualité pour l'ensemble des usages avec un objectif national de réduction de 10 % des prélèvements d'ici 2030.

Concernant les usages industriels, le « Plan Eau » préconise d'accompagner dès 2023 **au moins 50 sites industriels ayant de forts potentiels d'économies d'eau.**

En réponse à ces exigences, l'agence de l'eau accompagne les activités économiques en élargissant l'éligibilité de ses aides aux opérations d'économies d'eau à tous les territoires des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

- **UN GAIN MINIMUM DE 5000 M³/AN**

Les projets présentés doivent s'inscrire dans un objectif de réduction des prélèvements existants dans la ressource en eau d'au moins 5000 m³/an. Ils portent notamment sur la lutte contre les fuites d'eau des réseaux de distribution et sur la réduction des consommations grâce à des changements de process, la mise en œuvre de technologies propres plus économes en eau, la mise en place de circuit de recyclage (eau de refroidissement...), la réutilisation des eaux usées traitées, le recyclage des eaux pluviales ou la réparation de fuites sur les réseaux...

➤ [Plus d'informations sur l'appel à projets](#)

- **ILS AGISSENT DÉJÀ POUR ÉCONOMISER L'EAU AVEC L'AIDE DE L'AGENCE DE L'EAU**

1. Fonderie Vénissieux dans le Rhône

L'usine qui produit des pièces moulées de grandes dimensions à destination des camions du monde entier, veille à limiter ses consommations d'eau dans ses processus de fabrication. Elle a remplacé deux tours aéroréfrigérantes refroidissant les bobines des 3 fours de la fonderie par trois refroidisseurs adiabatiques (système en circuit fermé qui appelle une consommation d'eau seulement lorsque la température extérieure excède 25°C et fonctionne à sec en deçà). Grâce à ce système mis en service en novembre dernier, la fonderie prévoit de réduire ses consommations annuelles de 87 %, passant de 29 000 m³/an à 3 500 m³/an, soit autant de prélèvements en moins dans la nappe de l'Est lyonnais.

2. La blanchisserie Initial à Berre l'Etang dans les Bouches-du-Rhône

La blanchisserie industrielle qui nettoie jusqu'à 1900 tonnes de linge par an et consomme 130m³ d'eau par jour vient de remplacer quatre machines laveuses obsolètes par un tunnel de lavage de linge permettant de mieux gérer les bains et rinçages et ainsi de passer d'un ratio de consommation d'eau de 16,5 litres à 13 litres par kilo de linge lavé. L'objectif est d'économiser 5 500 m³ d'eau par an prélevés dans le canal de Provence et de mieux respecter les volumes de rejet autorisés dans le réseau d'assainissement raccordé à la station d'épuration de Berre, limités à 100 m³/jour.

3. Charles & Alice à Alex dans la Drôme

La société agro-alimentaire produit chaque année environ 15 000 tonnes de purées de fruits et 47 000 tonnes de compotes conditionnées en pots plastiques. Pour son activité, elle utilise 216 000 m³ d'eau par an qui sont prélevés dans la nappe de la Drôme, en déficit. L'étape du raffinage, au cours de laquelle les pommes sont transformées, est réalisée sur une raffineuse refroidie en eau perdue. L'installation d'un circuit fermé des eaux de refroidissement du raffinage devrait réduire les prélèvements dans la Drôme de 35 %.

4. Stellantis (ex PSA automobiles) à Sochaux dans le Doubs

La société qui fabrique et assemble des voitures sur son site de Sochaux (25) est alimentée en eau par le réseau de distribution publique pour ses usages sanitaires et par forage et prélèvement direct dans l'Allan pour ses usages industriels. Le volume utilisé chaque année est d'environ 1 500 000 m³, dont 100 000 pour le seul refroidissement en eau perdue des pompes de distribution d'eau chaude dans ses bâtiments. Afin de réduire sa consommation d'eau, l'industriel a équipé ses circuits de distribution d'eau chaude du site de Sochaux en pompes à variateurs refroidies à l'air afin de supprimer leur refroidissement en eau perdue. L'économie d'eau est évaluée à 100 000 m³/an.

5. La distillerie coopérative d'Argeliers dans l'Aude

Pour traiter ses effluents provenant de la distillation de vins et de sous-produits d'activités viticoles, la distillerie coopérative utilise des bassins d'évaporation naturelle, situés à quelques kilomètres de son site de production, qu'elle y envoie *via* un réseau de canalisations. Ces bassins sont vieillissants et sous-dimensionnés pour évaporer tous les effluents produits, qui peuvent atteindre certaines années jusqu'à 20 000 m³/an. Les excédents sont actuellement envoyés par camions vers d'autres filières de traitement externes. L'établissement va abandonner deux de ses trois bassins d'évaporation au profit d'une filière de traitement complète des effluents par voie biologique, dimensionnée pour en recevoir jusqu'à 20 000 m³/an. Une partie de ces eaux usées traitées sera alors recyclée pour alimenter sa chaufferie. L'objectif est de réduire la consommation d'eau de 10 à 12 000 m³/an.

➤ Repères : les prélèvements d'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

Les volumes bruts annuels prélevés en eaux souterraines et en eaux de surface sont destinés principalement à l'alimentation en eau potable pour les collectivités, aux besoins propres de l'industrie (hormis le refroidissement) et aux besoins agricoles (essentiellement pour l'irrigation et l'alimentation des canaux). Les activités économiques (hors agriculture et énergétiques) représentent environ 4 % des prélèvements en eau.

Répartition des volumes d'eau prélevés annuellement* en milliards de m³ Dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

*Moyenne annuelle des volumes d'eau prélevés en 2019, 2020 et 2021.

CANAUX DE NAVIGATION <i>essentiellement Voies Navigables de France</i>	0,7
AGRICULTURE <i>canaux d'irrigation, irrigation gravitaire, par aspersion, par goutte-à-goutte</i>	2,7
COLLECTIVITES <i>distribution d'eau potable</i>	1,6
dont volume d'eau potable desservi aux industriels	0,09
INDUSTRIELS	11,8
dont industriels (process industriels, dont refroidissement)	0,6
dont énergéticiens (refroidissement des centrales nucléaires en circuit ouvert (restitution <99%) ou en circuit fermé (tours aéroréfrigérantes)	11,2
TOTAL	16,8

Les prélèvements destinés à l'irrigation des cultures agricoles sont ceux qui fluctuent le plus d'une année à l'autre.
L'arrêt temporaire de réacteurs des centrales nucléaires entraîne également une forte variation des volumes prélevés.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau / Valérie Santini / 06 33 03 76 24 / valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Quentin Pechoux- 06 65 48 67 77 / quentin@plus2sens.com